

## PARTICIPATION 2025

(délibérations du Conseil d'Administration des 28/11/2024 et 06/02/2025)

\*l'assiette utilisée pour le calcul des participation est la population DGF 2024

\*le montant des participations de l'année est calculé sans *prorata temporis*

\*les participations ne sont pas assujetties à la TVA

	Participation annuelle
COMMUNES	1,80 € / habitant population DGF
	Montant plafonné à 15 000 €
Tout EPCI	0,40 € / habitant population DGF
	Montant plafonné à 20 000 €